



Rapport du Vérificateur général
du Québec
à l'Assemblée nationale
pour l'année 2015-2016

Suivi d'une vérification
de l'optimisation des ressources
du commissaire au développement durable

Fonds vert : gestion et aide financière

Faits saillants

Objectif des travaux

Dans son rapport daté de décembre 2014, la Commission de l'administration publique (CAP) a demandé au Vérificateur général d'effectuer un suivi de la vérification que nous avons faite du Fonds vert. Nous avons aussi évalué l'application des deux recommandations que la CAP a formulées au ministère du Développement durable, de l'Environnement et la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) à la suite de l'audition de son sous-ministre en 2014.

L'objectif était de voir si les recommandations ont été prises en compte et si les entités concernées ont remédié aux déficiences relevées. Nos travaux de vérification se sont terminés en novembre 2015.

Les résultats de la vérification initiale ont été publiés dans le chapitre 4 du *Rapport du commissaire au développement durable* du printemps 2014.

Le rapport entier est disponible au www.vgq.qc.ca.

Résultats du suivi

Nos travaux ont porté sur l'ensemble des recommandations que nous avons formulées au printemps 2014 et sur les deux recommandations que la CAP avait faites à l'intention du MDDELCC. Ces travaux ont été réalisés auprès du MDDELCC et du ministère des Transports du Québec (MTQ), soit les deux ministères qui ont participé à l'audition tenue à l'automne 2014 par la CAP relativement à la vérification initiale.

Cette dernière avait pour objectifs de nous assurer que le MDDELCC a mis en place un cadre de gestion permettant d'assurer l'atteinte des objectifs du Fonds vert et de vérifier si des ministères responsables de programmes financés au moyen de ce fonds gèrent les ressources mises à leur disposition avec efficacité et efficacité.

Conclusions. Les progrès accomplis sont insatisfaisants pour la plupart des recommandations que nous avons formulées au MDDELCC et au MTQ (tableau 1). Les progrès ont aussi été jugés insatisfaisants pour les deux recommandations adressées par la CAP au MDDELCC (tableau 2).

Progrès satisfaisants pour deux recommandations. Le MDDELCC a réalisé des progrès satisfaisants quant à la diffusion de l'information relative au Fonds vert. Pour sa part, le MTQ s'est assuré que les ententes prises avec les bénéficiaires d'aide financière peuvent être résiliées et que l'aide financière accordée peut être recouvrée lorsque ces ententes ne sont pas respectées.

Plusieurs actions à mettre en œuvre. Les deux ministères ont entrepris des actions pour donner suite à l'ensemble des recommandations ; toutefois, ils ont pris du retard par rapport aux échéanciers prévus.

Le MDDELCC devra intensifier ses efforts en vue de déterminer des objectifs précis, mesurables et axés sur les résultats et d'effectuer un suivi quant à l'atteinte de ces objectifs afin d'évaluer l'apport du Fonds vert.

De même, le MDDELCC et le MTQ devront continuer leur travail au regard de la gestion des programmes d'aide financés par le Fonds vert. Ainsi, ils devront procéder par appel de propositions et utiliser des critères précis pour évaluer les projets, les prioriser et les sélectionner, ainsi que réaliser des évaluations de programme ou achever celles en cours.
